



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2026-077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Sébastien PLEVEN, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN,
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Julie FERRAND représenté par Catherine de BONNEFOY.

Absents : Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD et Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMPUS EN FETES POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la nouvelle association AMPUS EN FETES pour l'année 2026.

En réponse à la demande de l'association, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2026
65748	AMPUS EN FETES	5 000.00 €
TOTAL		5 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association AMPUS EN FETES d'un montant de 5 000 € pour l'année 2026,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Thierry BELADEN

